

Mgr Percerou, un habitué des concerts profanes dans les églises

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Relativisme](#)

Date : 20 décembre 2021

Mon confrère [souligne](#) la soumission de l'évêché de Nantes, qui avait accepté le concert profanatoire d'une organiste aux créations qui [tiennent plus de la messe noire que d'autre chose](#). C'est la réaction légitime des fidèles qui a permis à ce concert d'être annulé.

Un lecteur me [rappelle](#) opportunément que, déjà, le 5 octobre 2019, la cathédrale de Moulins, dont l'évêque était alors Mgr **Percerou**, a subi la projection du film *L'Eventreur* de **Hitchcock**. Voici le synopsis du film, dont le titre anglais est *The Lodger*: sur le modèle de la série d'assassinats commis par Jack l'Eventreur, un tueur en série assassine des jeunes femmes blondes. Un homme se présente pour louer une chambre chez M. et Mrs Bunting. Daisy, leur fille blonde, s'éprend de l'étrange locataire. Joe, le petit ami de Daisy, est le détective chargé de l'affaire. Il devient jaloux du locataire etc.

L'évènement avait même fait l'objet d'une affiche spécifique, avec logo du diocèse et trois partenaires ! De plus le film, muet, avait été accompagné par l'orgue de la cathédrale.

Il est possible qu'à force d'accueillir des évènements profanes dans la cathédrale, l'évêque ne se rende même plus compte de la différence entre une cathédrale et une salle de spectacles – quoique un film d'horreur aurait tout de même dû le faire réagir.

Le droit de l'Eglise, le droit canonique, rappelle qu'une église et *a fortiori* une cathédrale est un

lieu sacré :

« Les lieux sacrés sont ceux qui sont destinés au culte divin » ([canon n°1205](#)).

Et le droit canon précise au [n°1210](#) :

« Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu. »

Toutefois la suite énonce, dans la plus pure langue de bois post-conciliaire qui permet à un évêque de faire tout et n'importe quoi, liturgie comprise :

« Cependant l'Ordinaire peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pourtant pas contraires à la sainteté du lieu. »

Mgr Percerou a donc estimé que la projection d'un tel film n'était pas « contraire à la sainteté du lieu. »